

LES EXIGENCES TECHNIQUES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION AU BP JEPS - ACTIVITES EQUESTRES

MENTION EQUITATION

A - TESTS

1 - Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval ou poney sur le plat incluant la reprise fixée :

Durée : 12 minutes (travail et reprise)

Déroulement : Travailler un cheval sur le plat, incluant les mouvements (détente) et la reprise définis ci-dessous, à présenter en tenue de travail correcte, sur un rectangle 60x20, en filet ; éperons et cravache facultatifs.

Le travail comporte, à volonté, notamment :

- **Au trot :** transitions trot-pas-trot, développement du trot, cession à la jambe, avancer les mains et rompre le contact, travail sur des courbes aux deux mains.
- **Au pas :** allongement et transitions, ½ volte de 4m de diamètre en chassant les hanches, sans pli.
- **Au galop :** cercles de 10m, transitions galop-trot-galop, travail au contre galop.

Ainsi que la partie imposée définie ci-dessous :

Reprise imposée : Etant piste à main droite

En E arrêt, immobilité, salut

EHCM trot de travail

ME changement de main, vers **I** avancer les mains et rompre le contact (sur 5m)

EF changement de main, développer le trot quelques foulées

A doubler dans la longueur

LH cession à la jambe droite

ME changement de main, développer le trot quelques foulées

V départ au galop de travail à gauche

FXM ligne courbe au contre galop

HXF changement de main

Vers X passer au trot quelques foulées, puis repartir au galop de travail à droite

KXH ligne courbe au contre galop

H trot de travail

C doubler dans la longueur

IK cession à la jambe gauche

A doubler dans la longueur

I arrêt, immobilité pour marquer la fin de la partie imposée.

NB : le candidat continue le travail du cheval jusqu'à la fin du temps imparti ; il peut reprendre tout mouvement qu'il jugerait mal réalisé dans la partie imposée.

Critères d'évaluation :

Correction des exercices réalisés dans le travail (attitude, orientation et locomotion)

Qualité de présentation de la reprise imposée

Position, assiette et fonctionnement du cavalier

Correction dans l'emploi et l'effet des aides

Justesse du travail (impulsion, cadence, harmonie)

Cohérence du travail réalisé.

Avis du Jury

ACQUIS

NON ACQUIS

2 - Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval à l'obstacle incluant un parcours déterminé

Durée : 10 minutes maximum (travail et parcours)

Déroulement : Le candidat travaille son cheval à l'obstacle en incluant le parcours conformément au descriptif ci-dessous, à présenter en tenue de travail correcte.

Le harnachement est conforme au règlement en vigueur pour la discipline du concours de saut d'obstacles.

Définition du parcours :

- 8 à 10 obstacles, dont 1 double à 2 foulées, et 2 lignes à contrat de foulées justes
- Longueur du parcours : de 400 à 450 m
- Obstacles mobiles simples : hauteur = 0,90 m, largeur maxi = 1,05 m
- Combinaison du double : hauteur = 0,90 m, largeur = 0,95 m
- La côte de 4 obstacles peut varier (de + ou - 5 cm)

Trois obstacles simples, hors parcours, sont mis à la disposition pour le travail.

NB : Le candidat, dans son travail, peut à volonté sauter des obstacles du parcours et des obstacles hors parcours. Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats avant l'évaluation.

Critères d'évaluation :

Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)

Correction des abords (encadrement, contrats de foulées) lors du travail et du parcours

Aisance, fonctionnement et liant du cavalier à l'obstacle (travail et parcours)

Qualité de la réalisation du parcours déterminé

Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)

Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail réalisé

Pénalités particulières

2 chutes = non acquis

3 grosses fautes (précède, en retard) sur les sauts = non acquis

Non exécution de la totalité du parcours = non acquis

Attitude dangereuse = non acquis

Avis du Jury

ACQUIS

NON ACQUIS

3 - Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval ou poney non monté

Durée : 10 minutes de travail

Déroulement : le candidat travaille un cheval dans une des situations définies ci-dessous, après tirage au sort.

Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.

Définition des situations :

- a) Travail sur le plat à la longe, avec enrênement
- b) Travail sur le plat aux longues rênes
- c) Travail en liberté

Le candidat travaille le cheval ou poney, préalablement détendu, aux trois allures en incluant des transitions et changements de direction.

Dans la situation « c » le candidat est assisté par une ou deux aides et l'espace est aménagé progressivement en obstacles. Il appartient alors au candidat de donner les consignes relatives à la place des aides : le candidat peut être amené à participer à l'installation des dispositifs nécessaires.

Critères d'évaluation :

Réglage et utilisation des harnachements et enrênements

Correction des exercices (attitude, locomotion)

Adaptation au comportement du cheval au cours du travail

Comportement et place lors du travail (calme, attention)

Respect de la sécurité

Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail

Avis du Jury

ACQUIS

NON ACQUIS

AU BP JEPS - ACTIVITES EQUESTRES

Afin d'une part de s'assurer de la motivation des candidats **ayant satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation** (CEP 2), notamment quant à leur engagement dans un parcours de formation en alternance, et d'autre part de procéder à une sélection basée sur des critères assez variés pour couvrir le champ de la formation, nous proposons les épreuves suivantes :

Test 1 - Epreuves de dressage, CSO et Travail non monté des **exigences préalables à l'entrée en formation** (passées la veille) notées chacune sur 20. Coefficient 1

Test 2 - Parcours de Cross de niveau E1 comprenant au moins **1 contre-haut, 1 contre-bas et 1 trou**. Noté sur 20. Coefficient 1

Test 3 - Entretien individuel : motivation, connaissance du milieu, mobilité géographique, sens du contact, autonomie, possibilités de financement de la formation,, etc. (durée : environ 20 minutes). Noté sur 20. Coefficient 1

Un classement sera effectué à l'issue de ces tests.

Les candidats seront sélectionnés par ordre de classement, à concurrence de 20 places en équivalent temps plein, pour suivre la formation proposée par le C.R.E.P.S..